042-214203184-20250804-D20250408-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Délibération n° D20250408-04 Du 04 août 2025 DM 2 - M 57

Nombre de membres				Date de la convocation	28.07.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	28.07.2025
En exercice	14		1		20.07.2023
Qui ont pris part à la délibération	8	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A -

DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N — MAURICE M — BOUREILLE C (8) Absents: BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - PAULET N - MAURICE N - BOUREILLE C (6)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

BUDGET COMMUNAL - DM 2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les virements de crédits suivants et lui demande de bien vouloir statuer :

Déper	nses (1)	Recettes (1)	
Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2 000,00 €	0,00 €	0.00 €	0,00 €
2 000,00 €	0.00 €		0,00 €
0,00 €	2 000.00 €		0,00 €
0,00 €			0,00 €
2 000,00 €		0,00 €	0,00 €
	0.00 €		0,00€
	Diminution de crédits 2 000,00 € 2 000,00 € 0,00 €	Diminution de crédits Augmentation de crédits 2 000,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 2 000,00 €	Diminution de crédits Augmentation de crédits Diminution de crédits 2 000,00 € 0,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 2 000,00 € 0,00 € 0,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte les virements de crédits dans les termes présentés.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 12 août 2025.



